

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 29 mars 2021 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Denis Ethier, Isabelle Nadon, et par conférence téléphonique, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Élane Brière en vidéo-conférence.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-03-179

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-03-180

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante- greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

21-03-181

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 22 mars 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 22 mars 2021.

ADOPTÉE.

21-03-182

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA SUBVENTION À LA VILLE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'HABITATION LES HABITATIONS DE MONT-LAURIER**

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation « Les Habitations de Mont-Laurier » a été déposé à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de 34 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés;

CONSIDÉRANT que ce Projet requiert un soutien financier;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a été autorisée à octroyer une aide additionnelle à l'ensemble des unités en attente de réalisation;

CONSIDÉRANT que cette aide sera versée à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation du projet d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la subvention à la Ville pour le financement du projet d'habitation Les habitations de Mont-Laurier, à intervenir avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21-03-183

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2 RELATIF LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 ET L'ANNEXE « I » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345**

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 345-2 concernant la modification de l'article 1 et de l'annexe « I » du règlement numéro 345 décrétant des dépenses en immobilisations de 693 000 \$ pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoir pour l'année 2020, afin de décréter de nouveaux montants et tronçons de chemin et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

21-03-184

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 364-1 RELATIF MODIFIER L'OBJET ET LES ARTICLES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT 364**

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 364-1 concernant la modification de l'objet et des articles 1 et 2 du règlement numéro 364 décrétant des dépenses pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoir pour l'année 2021, afin de diminuer le montant de la dépense et du financement à 658 000 \$ et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

21-03-185

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 377 POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 732 000 \$, UN EMPRUNT ET L'AFFECTATION D'UNE SOMME POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES**

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 377 pour décréter une dépense de 732 000 \$, un emprunt de 520 945 \$ et l'affectation d'une somme de 211 055 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines pour l'année 2021 et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

21-03-186

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 378 POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE 538 200 \$, UN EMPRUNT ET L'AFFECTATION D'UNE SOMME POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES**

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 378 pour décréter une dépense de 538 200 \$, un emprunt de 457 470 \$ et l'affectation d'une somme de 80 730 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines pour l'année 2021 et le dépose.

La présidente de la séance présente le projet de règlement.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-03-187

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Élaine Brière, mairesse suppléante

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire